



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE Notre-Dame-de-Pontmain/Lac-du-Cerf

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

RENSEIGNEMENTS SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Depuis l'achat d'un véhicule autopompe par la municipalité de Lac-du-Cerf, plusieurs citoyens nous posent des questions concernant différents renseignements demandés par leurs compagnies d'assurances. Afin de vous aider à bien répondre à votre courtier en assurances, voici quelques réponses aux questions les plus couramment posées;

- **À quelle distance êtes-vous de la caserne la plus proche?**

La caserne de la municipalité de Lac-du-Cerf est située au 214, rue Principale.

- **Combien d'eau contient le réservoir de l'autopompe?**

Le réservoir contient 3020 litres d'eau.

- **Est-ce que le schéma de couvertures de risques de la municipalité a été adopté?**

Oui.

- **Est-ce que votre résidence est située à moins de 300 mètres d'une borne-fontaine?**

Non, il n'y a pas de borne-fontaine à Lac-du-Cerf.

Voilà, il s'agit des quatre questions courantes concernant le SSI.

En ce qui a trait aux classements d'assurance de la protection incendie, voici l'information que nous avons obtenue de la firme RMS gestion des risques:

Classement de la protection des habitations

- **4** en dedans de 8 km, du poste incendie
- **5** au-delà de 8 km du poste incendie

Sur une échelle de 1 à 5, la classe 1 étant la meilleure.

Classement des secours publics contre l'incendie (commercial et industriel)

- **9** pour le classement commercial, sur une échelle de 1 à 10, la classe 1 étant la meilleure.

Depuis la dernière mise à jour, notre cote s'est améliorée.

Il est possible que votre assureur vous demande d'autres renseignements. Si vous ne pouvez répondre, n'hésitez pas à m'appeler au bureau au 819 597-4319.